

N° 2023/506

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 07 décembre 2023

OBJET :

DECISION
MODIFICATIVE N° 1
BUDGET « PRINCIPAL »

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 13

Votants : 17

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 12 décembre 2023

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Jacques GAUBOUR donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Christophe VIGIER donne pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusées : Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Secrétaire de Séance : Madame Marguerite FONT

oooooooooooo

Monsieur le Maire informe le conseil municipal ;

Vu la délibération 2023-482 du 3 avril 2023 adoptant le budget primitif « budget Principal » ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de réajuster des crédits en section d'investissement à la suite de l'attribution du marché de rénovation de la rue des Commissions et plusieurs frais d'études engagés par la Commune pour des opérations à venir.
Il convient de basculer les crédits du chapitre 21 au chapitre 20 et 23 en section d'investissement.

Les réajustements concernent des crédits ouverts à la section d'investissement aux articles suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article(Chap)	Montant
2031 (20) : Frais d'études	30 000,00		
2111 (21) : Terrains nus	-180 000,00		
2312 (23) : Agencements et aménagements de terrains	150 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 4 décembre 2023.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE cette décision modificative n° 1 en votant les mouvements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#